

Département Saône & Loire --- Canton Tramayes

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Régulièrement convoqué, convocation en date du 16.06.2014, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Charles BELICARD.

Présents : Sylvie LAFFAY, Brigitte CLERC, Jérôme DESBOIS adjoints, Jérôme TEILLERE, Michel CLEMENT, Christophe JAFFRE, Nicolas MICHEL,

Excusés : Jean-Luc PERRET, Marie DESSAIGNE, Philippe LECOLLE

Secrétaire de séance : Sylvie LAFFAY

Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2014

Le procès-verbal de la séance 11 avril 2014 est ADOPTÉ À 7 Voix Pour et 1 Voix Contre.

Monsieur Jérôme Teillère, conseiller municipal, souhaiterait voir modifier la phrase « *et obligation de supprimer les obstacles* » portant sur le Contrat de Rivière dans les questions diverses.

ORDRE DU JOUR

Désignation du délégué des conseils municipaux et des suppléants pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014

M. le Maire donne information des élections sénatoriales qui auront lieu le 28 septembre 2014.

Il s'agit d'élire 1 représentant et 3 suppléants pour les élections sénatoriales.

• Titulaires

Les candidats sont : Charles Béliard.

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Charles BELICARD	8 Voix
------------------	--------

M. Charles Béliard est élu délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

• Suppléants

Les candidats sont : Jérôme Desbois, Michel Clément et Sylvie Laffay.

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Michel CLEMENT	8 Voix
Jérôme DESBOIS	8 Voix
Sylvie LAFFAY	8 Voix

Messieurs Jérôme Desbois et Michel Clément et Mme Sylvie Laffay sont élus délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Travaux Bâtiments – Approbation de devis

M. Jérôme Desbois présente les différents devis des travaux bâtiments.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE les devis suivants :

Réfection des murs de clôture de la mairie/école	Maçonnerie CALLIER	8 144,00 € HT
Réfection d'un trottoir chez M. Mme Desbois suite dégât fait par camion	Maçonnerie CALLIER	868,30 € HT
Réfection Monuments aux Morts : Rejointage mur en pierre	Maçonnerie CALLIER	315,00 € HT
Réfection Monuments aux Morts : Nettoyage de l'ensemble	Marbrerie VESSOT	2 573,00 € HT

Portail + portillon en fer + clôture en grillage rigide -mairie	Métallerie CORTIER	4 586,77 € HT
2 panneaux de clôture en grillage soudé avec châssis en tube -mairie	Métallerie CORTIER	884,98 € HT

AUTORISE le Maire et le 1^{er} adjoint à signer tous les documents nécessaires à ces devis.
 PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Travaux Voirie – Approbation de devis

M. Jérôme Desbois présente le devis des travaux voirie.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de faire réaliser les travaux pour le chemin des devants.

ACCEPTE le devis de la société THIVENT pour un montant de 17 854,82 € HT avec forfait installation et signalisation de chantier de 142 € HT.

AUTORISE le Maire et le 1^{er} adjoint à signer tous les documents nécessaires à ce devis.

Tracteur communal

M. Nicolas Michel présente les devis reçus pour le tracteur communal.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de demander des précisions sur un devis, notamment l'année du tracteur,

DECIDE de demander de nouveaux devis,

DECIDE de reporter la décision à un prochain conseil municipal.

Vente parcelle de terrain communal Ecussols

M. le Maire propose à l'Assemblée de mettre en vente la parcelle de terrain communal situé en zone constructible au hameau d'Ecussols. Le terrain est cadastré AK30 et AK31 et d'une superficie de 1 197 m².

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de vendre cette parcelle de terrain sur la base de 12 € le m²,

CHARGE Monsieur Jérôme Teillère de faire paraître une annonce,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.

Bail boulangerie

M. le Maire précise que le bail commercial de la boulangerie arrive à son terme le 30 juin 2014.

Mme Sylvie Laffay ajoute qu'une rencontre a eu lieu avec M. et Mme MARION.

Le loyer mensuel actuel est de 273,74 € HT et est soumis à une augmentation indexée tous les 3 ans au 1er juillet sur la base de l'indice de révision des loyers du 1^{er} trimestre. (Indice de référence des loyers au 1^{er} trimestre 2014 : 125)

Le renouvellement du bail peut s'effectuer avec modifications des conditions de mise à disposition et de prix.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de renouveler le bail commercial à Mr et Mme MARION Christophe et Delphine pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2023,

DECIDE d'augmenter le loyer mensuel de 35 € HT à compter du 1^{er} juillet 2014, pour tenir compte des investissements réalisés,

PRECISE que le loyer mensuel sera de 308,74 € HT et soumis à une augmentation indexée tous les 3 ans au 1er juillet,

AUTORISE Madame la première adjointe à signer le bail commercial.

Liste des commissaires à la CCID:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1650-1 du CG des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des Impôts directs (CCID) composée du Maire et de six commissaires titulaires et leurs suppléants.

Afin de constituer cette CCID, le Conseil Municipal doit proposer à la Direction Générale des Finances Publiques, douze noms de contribuables pour les titulaires et douze noms de contribuables pour les suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, établit la liste des propositions ainsi :

Le Maire M. Charles BELICARD est Président de cette commission

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	BALLIGAND Louis	BAMET Alain
2	CLEMENT Michel	BARRAUD Alain
3	CONDEMINE Fabrice	BOUCHACOURT Edith
4	DAILLY Armand	CLEMENT Jean-Jacques
5	DESPLACES Christiane	GAUTHEY Georges
6	DESRAYAUD Simone	JAFFRE Christophe
7	DESSAIGNE Christel	JOMAIN Roger
8	JAFFRE Jean-Paul	LECOLLE Philippe
9	MICHEL Robert	LOPEZ Richard
10	OSTLER Éric	PANNETIER Jean-Paul
11	TARLET Didier	SANVERT Jean-François
12	TEILLERE Jérôme	SARRY Marie-Ange

Concours du Receveur Municipal - Attribution d'indemnité de Conseil

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Receveur Municipal peut apporter des conseils pour la gestion financière de la commune et qu'il peut être indemnisé pour son concours.

Le maire expose que le conseil municipal précédent avait alloué au comptable public une indemnité de conseil égale au maximum prévu par l'arrêté du 16 décembre 1983 pour ses prestations facultatives d'assistance pendant la durée de son mandat (Pourcentage appliqué sur la moyenne des trois derniers comptes administratifs).

En raison du renouvellement du conseil, il propose à la nouvelle assemblée de reconduire cette indemnité dans les mêmes conditions.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer, pour la durée du mandat municipal, au Receveur Municipal, Mme DENEUX, la même indemnité annuelle de conseil qu'elle percevait dans le mandat précédent soit une indemnité au taux de 100 % par an (indemnité 2013 : 296,93 €).

DIT que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets

QUESTIONS DIVERSES :

ACTP (Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle) : le Maire expose que le Conseil de la Communauté de Communes de Matour et sa région a approuvé à l'unanimité le 12 juin 2014 le rapport de la CLETC et a décidé à l'unanimité de ses membres de modifier l'ACTP de l'ensemble des communes soit pour Saint Pierre le Vieux un montant actualisé à 30 335 € contre 29 896 € initialement. La raison est que la voirie d'intérêt communautaire mise à disposition de la Communauté de communes par chaque commune présentait un mode de calcul qui était inégalitaire. La CLETC propose de fixer une base unique de référence de 1000€/km. Le Conseil accepte cette décision.

Offres pour les Foins : Une seule offre reçue de l'EARL Bélicard pour 300 euros.

Douglas au hameau Les Derniers : Douglas vendus par l'ONF pour un montant de 15 858 € HT.

Borne incendie au hameau La Place : La SDEI présente un devis d'un montant de 2 172,54 € HT pour la pose d'un poteau incendie au hameau La Place. Toutefois, la SDEI précise que le débit sera de 14 m³ avec 1 bar de pression, débit non conforme à la réglementation actuelle qui est de 60m³/h pendant 2h sous une pression de 1 bar. Il est décidé de demander l'avis aux pompiers à ce sujet.

Raid Bleu : Le Maire fait part d'un courrier du Raid Bleu informant du projet de passage sur notre commune du 30 octobre au 02 novembre 2014. Le Conseil refuse leur passage sur les chemins ruraux.

AMF : Le Maire fait part d'un courrier de l'Association des Maires de France qui propose une motion de soutien à leur action pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Le Conseil a approuvé la motion de soutien.

Rallye Puissance 5 : Le Rallye de Matour se déroulera les 26 et 27 juillet 2014. Les demandes d'arrêtés municipaux (circulation, buvette, parking) ont été reçues en mairie.

Logement Mme BARA : La pièce principale du logement de Madame Bara étant à l'étage et vu les douleurs aux jambes qu'elle présente, il est proposé d'installer une commande à distance pour l'ouverture de la porte d'entrée (gâche électrique). Le Conseil décide de demander des devis.

Section de Commune au hameau La Place : Selon le code général des collectivités, "constitue une section de communes toute ou partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distinct de ceux de la commune".

Afin de gérer au mieux cette section de commune sur le Hameau de La Place, il est décidé de se renseigner auprès du Préfet sur les modalités de gestion.

Urbanisme : Monsieur Yves MICHEL a déposé une déclaration préalable de travaux pour un abri de pacage qui a été accordée.

SIVOS : Mme Brigitte Clerc informe des résultats des élections du SIVOS des Grosne :

M. Pierre Lapalus est Président et Mme Christine VIVIER, Vice-présidente.

Mme Brigitte Clerc a la gestion de l'école maternelle de Saint Pierre le Vieux. Il est prévu cette année de changer l'aspirateur et de s'équiper en matériel informatique : ordinateur, imprimante, connexion internet et téléphone.

SIVU : Mme Brigitte Clerc informe qu'en raison des nouveaux rythmes scolaires, le temps de garderie périscolaire sera rallongé aussi le prix de la garderie du soir passera de 2,70 € à 3,00 €.

Un forfait trimestriel soir est proposé pour 100 euros.

Villages Solidaires : Rencontre le jeudi 03 juillet à 20h30 à la salle des Fêtes de Saint Pierre le Vieux pour préparer notre journée "Solidarités en fête" qui aura lieu le samedi 11 octobre 2014 à Saint Pierre le Vieux.

Balades Nocturnes : L'Office de Tourisme du Haut-Clunisois (Matour et sa région) organise chaque semaine, à compter du jeudi 19 juin des balades nocturnes pour découvrir la région.

Une balade nocturne aura lieu à Saint Pierre le vieux le jeudi 31 juillet 20h00. Il est rappelé qu'il s'agit d'une balade et non d'une randonnée donc à une allure tranquille.

Naissance : Bienvenue au petit Joris né à Mâcon le 22 mai au foyer de Franck Balligand et Sophie Loriol. Félicitations aux jeunes parents.

Centre Hospitalier Local de Tramayes : M. Jérôme Desbois fait remonter une information de M. Dominique MICHELET qui fait savoir que des personnes de St Pierre le Vieux en ce qui nous concerne n'ont pu obtenir de place en fin de vie dans le Centre Hospitalier Local de Tramayes et que ces personnes ont dû aller à l'hôpital de Cluny alors que leur famille avait du mal à se rendre auprès d'eux car ils avaient des problèmes pour leur transport. Il est décidé d'adresser un courrier au Centre Hospitalier Local de Tramayes pour leur faire part de cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H25.